

## AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2024-05-17-00729 Référence de la demande : n°2024-00729-051-001

Dénomination du projet : mission scientifique sur des cétacés

Lieu des opérations : -Départements : Var etc eaux territoriales de Méditerranée nord ouest .

Bénéficiaire : Association LONGITUDE 181

### MOTIVATION ou CONDITIONS

François Sarano, docteur en biologie marine sollicite au nom de son association Longitude 181 (dont les objectifs concernent la sensibilisation au monde marin et sa protection, notamment la promotion d'activités éco-responsables) la reconduction pour quatre années supplémentaires de l'autorisation accordée en 2022 d'approche à moins de 100 m avec mise à l'eau, des Cachalots, Globicéphales, Dauphins de Risso. Il s'agit de réaliser comme les années précédentes, des observations passives uniquement (visuelles et acoustiques), sans contact avec les cétacés afin d'en comprendre les comportements et assurer un suivi individuel.

Cette étude pluridisciplinaire en Méditerranée fait partie de l'étude « La Voix des Cachalots », mené depuis 2015 par l'association Longitude 181, avec les laboratoires scientifiques partenaires : Laboratoire d'Informatique et des Systèmes LIS/UMR/CNRS 7020, Université de Toulon, et Institut de Systématique, Évolution, Biodiversité ISYEB/MNHN. Elle comporte un volet à l'île Maurice et un en Méditerranée occidentale principalement dans le sanctuaire Pelagos, ce dernier faisant l'objet de la présente demande.

Le programme d'étude vise la compréhension de l'évolution des structures sociales chez le Cachalot, la caractérisation des cycles nycthémeraux de plongées/repos et, plus généralement, le suivi individuel sur plusieurs jours d'individus dont l'âge et le sexe sont déterminés par enregistrement acoustique couplé à la réalisation de photo ID, d'enregistrement vidéo, avec définition des temps et des lieux d'alimentation et/ou de résidence. L'originalité de cette méthode de suivi repose sur les enregistrements acoustiques des clics émis par les cachalots et en particulier la mesure de l'IPI (interpulse interval) qui permet l'identification mâle/femelle et l'âge des juvéniles. Cette méthode permet par la suite de procéder à leur « recapture » soit par les hydrophones à bord des bateaux soit à partir de bouées immergées en mer du programme LIFE-Bombix. Les résultats de cette étude pourraient conduire à proposer des mesures de protection plus ciblées, par exemple grâce à l'identification de zones d'alimentation, notamment dans le cadre du sanctuaire Pelagos.

Ces enregistrements visuels et acoustiques sont complétés par le prélèvement des squames perdus par l'animal à des fins d'analyses génétiques qui permettront d'établir les liens de parenté.

Le même protocole sera suivi pour les autres cétacés (globicéphales et dauphins de Risso) qui, parce qu'ils sont teutophages eux aussi, peuvent recouper la zone d'alimentation des cachalots.

Il est indiqué que cette étude est commandée par le sanctuaire Pelagos et on note que le responsable scientifique du Parc National de Port-Cros, chargé de l'animation du sanctuaire sera présent à bord.

Le bilan de l'étude précédente est joint à la demande ainsi que plusieurs références scientifiques dans le domaine de l'étude.

Ce bilan montre que l'étude menée par Longitude 181 et le laboratoire LIS / CIAN a rassemblé des observations sur 2 ans qui permettent de faire des hypothèses sur les zones de résidence précises des cachalots au sein de Pelagos et de proposer des mesures de protection pertinentes. Il est également indiqué dans ce bilan qu'il est indispensable de poursuivre cette étude sur plusieurs années, avec le même protocole, pour pouvoir confirmer les hypothèses et étayer les mesures de protection proposées par un nombre suffisant de données acquises sur une période suffisamment longue, afin de faire émerger les tendances.

Il est également démontré que l'approche des cachalots est indispensable à la qualité des photos d'identification, notamment pour le suivi individuel car il apparaît que les cachalots de Méditerranée sont très peu marqués sur la caudale, contrairement à ceux des autres régions océaniques, ce qui impose des photos de grande précision, non seulement de la caudale mais aussi des flancs et autres parties du corps (taches de décoloration), indispensables pour l'identification.

Il s'agit là d'un programme de suivi qui présente l'avantage d'être composé d'enregistrements passifs même si dans le cas de la mise à l'eau des plongeurs, ceux-ci doivent franchir la limite des 100m en deçà de laquelle, il pourrait y avoir perturbation de l'animal. Cependant, il est indiqué que les plongeurs resteront statiques le plus possible, laissant les animaux s'approcher éventuellement. Il est également précisé l'engagement du pétitionnaire à abandonner les enregistrements et retourner au bateau en cas du moindre signe de dérangement ou de modification du comportement, ce qui n'est évidemment pas recherché dans le cadre d'une étude sur le comportement.

Il n'est pas indiqué dans la demande les périodes de réalisation des sorties en mer, ni leur durée en nombre de jours.

En conclusion, eu égard à la compétence de l'équipe, la qualité du dossier présenté, le peu de risque de dérangement de la méthode qui repose sur une écoute passive et la photo-ID et l'absence de contact avec les animaux, les engagements du pétitionnaire à interrompre la présence des nageurs en cas de suspicion de dérangement, et les résultats prometteurs attendus, le CNPN émet un avis favorable à cette demande sous réserve que soit précisé le calendrier précis des missions et qu'un bilan intermédiaire soit fourni au CNPN au bout de deux années. Le sanctuaire Pelagos devra être informé préalablement à toute sortie en mer.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Le Président de la commission espèces et communautés biologiques : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 10 juillet 2024

Signature :

Le président